

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

07 OCTOBRE 2025 A 18H00

Présents :

Jean-Marie ALLAIN (Président), Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Ludovic CESSELLI, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS , Hervé NICOL, Monique NICOL, Thierry WILLIEZ.

Excusés ayant donné procuration :

Frédéric MARECHAL a donné procuration à Philippe ARCICASA

Jacqueline LOIRE a donné procuration à Alda DELPLANCHE

Vincent BLOMME a donné procuration à Ludovic CESSELLI

Nacera TAOURIRT a donné procuration à Pascal DELPLANCHE

Absentes excusées :

Stéphanie MOUCHART, Patricia VERPLAETSE

Absents :

Geoffrey CORDELIER, Clémence PRIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Bruno LEGROS est désigné secrétaire de séance

Approbation PV de séance du 12 Septembre 2025

Aucune remarque à formuler

Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

DEVIS - Toutes Taxes Comprises			
Date	Société	Objet	Montant
5 septembre 2025	JY'NET Services	Réparation lave-verres	43,03 €
9 septembre 2025	DISCOUNT COLLECTIVITES	Bancs ECOCITO	1 324,80 €
9 septembre 2025	NFI	Scanner et onduleur	466,80 €
13 septembre 2025	ECOTHERM	Radiateurs Petite Enfance et ICE	1 815,00 €
20 septembre 2025	TD Bricolage et Artisanat	Nettoyage Passage de la Place	175,00 €
22 septembre 2025	Entreprise CROIX	Maintenance Moulin	963,14 €

FACTURES - Toutes Taxes Comprises			
Date	Société	Objet	Montant
15 juillet 2025	Clinique vétérinaire HUCHETTE	Incinération Chien Malinois	59,00 €
5 septembre 2025	Clinique vétérinaire HUCHETTE	Identification chat	20,00 €
8 septembre 2025	LOCA WORD	Location chateaux gonflables - Sambre en Fête	250,00 €
9 septembre 2025		Acquisition IVECO Benne	5 760,00 €
11 septembre 2025	Clinique vétérinaire HUCHETTE	Castration chat	120,40 €
16 septembre 2025	LEMOINE CHR	Produits, consommables et accessoires entretien	848,40 €
16 septembre 2025	VANDEBUSSCHE	Ramonages	683,52 €
16 septembre 2025	VANDEBUSSCHE	Travaux mairie	1 968,00 €
17 septembre 2025	Clinique vétérinaire HUCHETTE	Castration chat	120,40 €
17 septembre 2025	Imprimerie ROUE	PASS LOISIRS	457,20 €
17 septembre 2025	Le Moulin d'Antan	Collations artistes et bénévoles	352,00 €

Conventions :

- Mise à disposition gracieuse de l'auditorium le 03 Novembre 2025 pour l'Association BOUGEZ ROCK dans le cadre d'une représentation au profit des élèves du Groupe Scolaire

Cimetière :

- Signature d'une concession d'une case au columbarium pour 15 ans : 550,00 Euros

COMMISSION DEVELOPPEMENT

1 – Recensement 2026 – Recrutement de vacataires

Le prochain recensement de la population de notre commune interviendra entre le 16 Janvier et le 15 Février 2026. Selon les données communiquées par l'INSEE, 1289 logements et 2594 habitants feraient l'objet du recensement 2026.

Ce recensement nécessite la nomination d'un coordinateur.

Bruno LEGROS, adjoint en charge du développement, propose de nommer Stéphane DRIGUET à cette fonction qu'il a mise en œuvre lors de recensement de 2020.

Nous devons également recruter 5 agents recenseurs (Statut de vacataires) pour couvrir les 6 secteurs définis par l'INSEE et validés par Stéphane DRIGUET au vu de son expérience.

Les agents recenseurs seraient rémunérés comme suit :

- 60,00 Euros par participation à chaque séance de formation,
- 60,00 Euros pour la tournée de reconnaissance,
- 1,50 Euros par formulaire de recensement logement,
- 0,75 Euros par formulaire de recensement individuel,
- 1,50 Euros par formulaire de recensement d'adresse collective,
- 0,50 Euros par logement sollicité mais non enquêté,
- Prime supplémentaire de 40,00 Euros pour un pourcentage égal ou supérieur à 55% pour les recensements réalisés par Internet.

Hervé NICOL demande qui prend en charge le repas et le transport pour la formation à Maubeuge.

Bruno LEGROS propose qu'un agent communal assure le co-voiturage avec le fourgon communal tandis qu'un forfait de 10,00 Euros est intégré dans l'indemnité formation.

Ludovic DAMIENS demande comment va se dérouler le recrutement s'il y a plus de demandeurs que de postes à pourvoir.

Bruno LEGROS répond que c'est l'entretien qui sera déterminant.

Jean-Marie ALLAIN suggère que l'offre paraisse dans le Marpinois d'Octobre 2025 et rappelle qu'il faut intégrer le « Château Hannequart » (15 logements) dans la liste des immeubles collectifs.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2 – Vidéoprotection – Abrogation de la délibération n° 2025 / 003 relative à la sollicitation d'un Fonds De Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Bruno LEGROS explique qu'il y a quelques mois, nous avons échangé sur l'extension de notre dispositif de vidéoprotection.

Notre projet d'extension était le suivant :

- Une caméra sur la façade des ateliers des Services Techniques permettant la visualisation du bloc sanitaire du Parc Vannoppen,
- Une caméra 4 axes implantée au niveau du pont de Sambre permettant la visualisation des rues Faidherbe, Léon Jouhaux, Barbusse vers les 2 parcs et Barbusse vers la Place,
- Une caméra 4 axes implantée à l'angle de la salle Hannecart permettant la visualisation d'un peu de la rue de la mairie, le parvis de l'église et le parking arrière de la maison des associations,
- Une caméra 4 axes implantée à l'arrière de l'église permettant la visualisation de la porte d'accès à la sacristie, l'esplanade d'accès au Groupe Scolaire.
- La mise à jour des installations de visualisation en mairie,
- L'alimentation stabilisée (230 Volts) au niveau du poteau du pont de Sambre.

NOTA : Actuellement nous dépendons de l'éclairage public de l'Agglo pour le WIFI, le pont radio et les transmissions des images des caméras des 2 parcs vers la mairie.

Après consultation des membres de la commission DEVELOPPEMENT, il est paru incontournable d'améliorer la vidéoprotection des abords des ateliers de nos Services Techniques.

En lieu et place de la caméra permettant de visualiser uniquement le bloc sanitaire du Parc Vannoppen, il a été suggéré d'installer une caméra 4 vues permettant de visualiser le bloc sanitaire du Parc Vannoppen, mais également l'ensemble de l'esplanade des ateliers des Services Techniques, du portail à l'accès arrière du bâtiment.

Le devis serait de 21158,53 € HT (soit 25390,24 € TTC).

Le 29 Septembre 2025, la Préfecture nous a informé de la mise en place d'un appel à projet FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) visant à financer, entre-autres, les extensions des dispositifs de vidéoprotection des communes.

Cet appel à projet, initié dans le cadre du Pacte 3 pour la Sambre Avesnois Thiérache, permettrait un financement à 50 % de notre projet.

Le dossier de demande de subvention doit être transmis pour le 13 Octobre 2025 au plus tard.

Pour financer notre projet initial, nous avons obtenu l'accord sur un Fonds De Concours (FDC) de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) de 50 %, soit 9000,00 €.

Nous vous proposons le financement ci-dessous :

- FIPD à hauteur de 50 % (10 580€ HT),
- FDC de la CAMVS à hauteur de 25 % (5 289€ HT),
- Commune à hauteur de 25 % (5 289€ HT).

Suite à cette différence de montant, il a été proposé d'abroger la délibération n°2025 / 003 relative à la sollicitation d'un Fonds De Concours d'un montant de 9000 € auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre dans le cadre du financement de l'extension de notre dispositif de vidéoprotection.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3 – Vidéoprotection – Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance auprès de la Préfecture du Département du Nord

Bruno LEGROS propose de solliciter une subvention de 50 % du projet d'extension de notre dispositif de vidéoprotection pour un montant de 10580,00 €uros dans le cadre d'un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance au titre d'un des volets du Pacte 3 pour la Sambre Avesnois Thiérache.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Vidéoprotection – Sollicitation d'un Fonds De Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Bruno LEGROS propose de solliciter une subvention de 25 % du projet d'extension de notre dispositif de vidéoprotection pour un montant de 5289,00 €uros dans le cadre d'un Fonds De Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES

5 – Acquisition de jeux pour enfants au sein du Parc Vannoppen – Sollicitation d'un Fonds De Concours auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

Christian LAVIELLE, adjoint en charge des finances, propose d'affecter le solde de notre enveloppe Fonds De Concours de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, à savoir 3711,00 €uros sur l'acquisition de deux jeux pour enfants pour un montant global de 8374,00 €uros.

Le FDC serait sollicité à hauteur de 3711,00 €uros, la commune prenant en charge 4663,00 €uros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6 – Modalités de location de matériels pour les acteurs économiques marpentois et extérieurs : bancs, tables, chaises, tonnelles, chapiteaux

Les élus conviennent de ne pas louer, ni prêter les chapiteaux en dehors des associations communales et de limiter la location des tonnelles aux entreprises marpentoises pour un montant symbolique de 1,00 €uro par jour et avec une caution de 300,00 €uros.

Le tarif de location des tables, des chaises et bancs est le même que pour les marpentois, à savoir :

- 4,00 €uros la table (Caution de 60,00 €uros par table),
- 2,00 €uros le banc (Caution de 20,00 €uros par banc),
- 1,00 €uros la chaise (Caution de 10,00 €uros par chaise).

Majoration de 25 % pour les entreprises non marpentoises (livraison à charge du demandeur).

Délibération adoptée à l'unanimité.

7 – Modalités de location de bureau pour les permanences des acteurs économiques marpentois et extérieurs

Christian LAVIELLE propose de fixer la location d'un bureau pour des entreprises en vue d'organiser des permanences à 20,00 €uros la demi-journée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8 – Clôture de la régie de l'Accueil Collectif de Mineurs

Christian LAVIELLE propose de clôturer la régie de l'Accueil Collectif de Mineurs du mois d'Août 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

COMMISSION CADRE DE VIE

9 – Vente des immeubles sis aux 164, 166 et 168 de la rue Victor Hugo prolongée suite au désistement de l'acheteur initial – Abrogation de la délibération n° 2022 / 087 et nouvelle délibération

Ludovic DAMIENS, adjoint en charge du cadre de vie, fait part à l'Assemblée que Madame Evelyne LESCOT, investisseur initial, se rétracte pour des raisons de santé et qu'un nouvel acheteur s'est porté candidat en la personne de Monsieur Jean-Baptiste de SAINTMOULIN.

A la demande de notre notaire, il est proposé à l'Assemblée d'abroger la délibération n°2022 / 087 et d'adopter une nouvelle délibération au nom du nouvel acheteur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10 – Rachat de la parcelle cadastrée AD 111 propriété de la société CNRJ

La délibération n° 2025 / 044 indiquait une valeur d'achat par la commune à la société CNRJ de la parcelle cadastrée AD 111 pour un montant de 20000,00 €uros sans précision (HT ou TTC).

En pareil cas, le notaire considère qu'il s'agit d'un prix TTC et déduit donc la TVA du montant perçu par le vendeur.

Or, il était bien convenu avec le vendeur que nous achetions cette parcelle à 20000,00 €uros HT.

Il est proposé d'abroger la délibération 2025 / 044 et de fixer désormais le prix à 20000,00 €uros HT.

Délibération adoptée à l'unanimité.

QUESTION ORALE

Aucune question orale

QUESTION ECRITE

Aucune question écrite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance
Bruno LEGROS



Le Maire
Jean-Marie ALLAIN



